

**AMBITION SOLIDARITÉ
HANDICAP 2024-2028**

La Région Centre-Val de Loire

**agit et s'engage
pour une société
plus inclusive'**



FALC

**Résumé en français facile
à lire et à comprendre.**

LA RÉGION AGIT POUR LE HANDICAP

centre-valde Loire.fr

**RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE**



Les 4 engagements de la Région Centre-Val de Loire pour le handicap

1

Impliquer la Région et ses politiques dans la considération du handicap



2

Améliorer l'accessibilité et l'information pour tous



Assurer un accompagnement inclusif aux personnes le nécessitant



3

Impliquer tous les agents pour mieux accepter le handicap

4



Regards croisés

Entre **François Bonneau**, Président de la Région Centre-Val de Loire et **Cécile Caillou-Robert**, Conseillère régionale chargée du suivi des dossiers relatifs aux solidarités, à la lutte contre les discriminations, à l'égalité et au handicap.



Pourquoi est-ce important qu'une Région s'implique pour le handicap ?

François Bonneau : Le projet politique de la mandature s'appuie sur des valeurs d'égalité, de justice, de solidarité et de progrès social pour toutes et tous. Je souhaite que chacun puisse jouir de ses droits et exercer ses devoirs dans les mêmes conditions et ce quelle que soit sa situation ou son handicap.

Cécile Caillou-Robert : Une Région, dans le champ de ses compétences, peut agir très concrètement pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap. Faire de l'égalité une réalité tangible sur le territoire régional, c'est construire une société plus inclusive considérant que toutes et tous ont des qualités à faire valoir et que la différence est une richesse.

Comment la prise en compte du handicap se manifeste-t-elle en Centre-Val de Loire ?

François Bonneau : La loi nous assigne des obligations en matière d'accessibilité. C'est le cas pour les lycées, pour les bâtiments des services ou les transports du réseau Rémi. Mais la Région peut et doit aller plus loin.

Cécile Caillou-Robert : Cette volonté du Président Bonneau d'aller plus loin, c'est l'enjeu de cette feuille de route « Ambition Solidarité Handicap ». Elle interpelle l'ensemble des compétences de la Région ; formation professionnelle, emploi, tourisme, aménagement du territoire, culture, sport... c'est l'adaptation de nos services pour une prise en compte des handicaps mais aussi un gros travail pour accompagner le changement de regard sur le handicap.

Comment la Région peut-elle participer à faire évoluer les modes de pensée en matière de handicap ?

François Bonneau : Les stéréotypes ont la vie dure. Il faut « Mieux en parler pour faire changer les regards ». C'est le titre du 4^e axe de la feuille de route. Il faut reconnaître les personnes en situation de handicap à travers leurs talents, leurs compétences et leurs personnalités.

Cécile Caillou-Robert : Il faut promouvoir les témoignages inspirants et montrer à voir la richesse des parcours vécus par les personnes en situation de handicap, s'appuyer sur des exemples positifs. Les Jeux paralympiques de Paris 2024 ont été une opportunité pour transformer le regard sur le handicap. La Région était partenaire avec une vingtaine de ligues pour promouvoir le parasport dans le cadre du projet « Prends-toi aux Jeux ». La dynamique impulsée doit permettre de mettre en place une politique parasportive ambitieuse.

Selon vous, quelle est la mesure phare du plan d'action ?

François Bonneau : La feuille de route affiche 23 nouvelles mesures. Difficile d'isoler une mesure emblématique, je citerai néanmoins le projet de conventionnement avec le Mouvement Associatif. Le riche tissu associatif de la région peut être un acteur de l'inclusion et source d'épanouissement personnel et professionnel pour les personnes en situation de handicap.

Cécile Caillou-Robert : Je partage les propos du Président François Bonneau. À ce titre, la Région propose de bonifier les aides à l'emploi dans le cadre du dispositif CAP'Asso lors de l'embauche de personnes en situation de handicap ou dans le cadre de projets associatifs destinés à ce public.

Comment saurez-vous si le plan d'action a porté ses fruits ?

François Bonneau : La Région rendra compte chaque année des avancées de la feuille de route. Nous avons présenté les orientations de ce projet le 7 décembre 2023, lors de l'inauguration de l'hémicycle, à un panel représentatif des associations « compétentes » qui se sont fortement mobilisées. Je souhaite que l'on renouvelle ce temps d'échanges et de partage.

Cécile Caillou-Robert : Nous disposerons d'éléments d'évaluation objectifs et chiffrés tels que pour les nouveaux CAP'Asso, le nombre de nouveaux projets associatifs, l'évolution du nombre de PSH salariées dans les associations... mais notre méthode de travail implique également une concertation continue avec les acteurs et une co-production de nos politiques régionales.

Le handicap, en Région Centre-Val de Loire

Dans l'Union européenne, environ 87 millions de personnes souffrent d'une forme de handicap, dont 12 millions en France, soit 1 personne sur 6. Le handicap étant, comme l'affirme la Défenseuse des Droits dans un rapport de 2022, la première source de discrimination.

Les handicaps, qu'ils soient physiques, sensoriels ou psychiques, constituent un frein réel pour s'épanouir comme individu et au sein de la société. En tant que puissance publique, il est de notre responsabilité d'agir concrètement afin d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap. Et de fait, construire une société inclusive qui permet à chacune et à chacun d'y trouver sa place.

En Centre-Val de Loire,
on compte en 2022,
**47 000 allocataires de
l'Allocation adulte handicapé :**

86 % vivent à domicile,

40 % ont des revenus
en dessous du seuil de bas
revenu,

64 % vivent seuls ou seuls avec
des enfants,

41 % ont un taux d'incapacité
supérieur ou égal à **80 %**,
50 % ont entre 20 et 40 ans,

50 % ont plus de 40 ans
(sources INSEE, MSA, CNAF).



Notre Région, et cela depuis des années, fait de cette question d'inclusion et d'égalité, l'une de ses priorités en signant et adoptant plusieurs mesures :

Juin 2009

Signature d'une
Charte pour l'accueil
et l'accompagnement
des personnes
en situation de
handicap.

Juin 2011

Signature d'une
convention
triennale de
partenariat
avec le FIPHFP.

Juin 2018

Adoption du plan
d'action régional
pour l'égalité
2018-2021.



La Région agit alors en coopération avec un réseau d'acteurs spécialisés sur les enjeux d'autonomie et d'intégration sociale et professionnelle. En veillant à collaborer avec des associations, et directement avec des personnes en situation de handicap, elle agit dans la continuité de son plan pour l'égalité 2018-2021 qui vise à lutter contre toute forme de discrimination.

Pour cela, une part du budget est investie pour améliorer l'accessibilité des transports, des lycées ou encore des équipements, mais investie aussi dans la formation des personnes demandeuses d'emploi reconnues comme travailleuses et travailleurs handicapés. Au travers de son dispositif CAP'Asso, la Région a soutenu à hauteur de 1 215 500 euros, sur la période 2020-2023, des structures et projets en totalité ou en partie destinés aux personnes en situation de handicap.

Cependant, les marges de progression sont encore importantes. C'est pourquoi, il faut :

- Agir au sein de la Région pour les agentes et les agents et pour la coordination des actions autour du handicap.
- Mieux informer, mieux accueillir, mieux accompagner et mieux communiquer dans tous les domaines qui relèvent de nos compétences.

Ainsi, à travers les 23 mesures construites autour des 4 axes majeurs de cette feuille de route handicap, la Région Centre-Val de Loire s'engage à renforcer son action et se fixe une nouvelle ambition pour une société plus inclusive et solidaire.



FALC

Le handicap touche 1 personne sur 6 en France.

La Région Centre-Val de Loire souhaite construire une société inclusive. Une société inclusive permet à tous de vivre ensemble.

La Région travaille avec des associations et des personnes en situation de handicap.



1 AXE 1

Mieux connaître et reconnaître les handicaps dans la Collectivité et au sein des politiques régionales

La Région consciente de la nécessité d'être exemplaire dans sa politique salariale s'est dotée d'une chargée de mission Handicap au sein de la Direction Générale Territorialisation et Ressources Humaines.

Elle a aussi bien évidemment intégré la question du handicap à l'ensemble de ses politiques publiques régionales, en mettant en place un dialogue régulier avec les personnes en situation de handicap, ainsi que les organisations spécialisées.



La Région compte **328 agentes et agents reconnus travailleuses et travailleurs en situation de handicap au 31 décembre 2022, soit 10,1 % de taux d'emploi direct.**

Légende de la photo : Ilan Senlecque en duo avec Fatima Sabarly et Frédéric Renard, agents de la Région, dans le cadre des DuoDay 2023.

Nouvelles mesures :

- 1 Renouveler** pour la période 2024-2027 la convention triennale de partenariat avec le FIPHFP afin de progresser dans l'intégration et le maintien dans l'emploi des travailleurs et des travailleuses en situation de handicap au sein de la collectivité régionale.
- 2 Augmenter** le nombre de personnes en situation de handicap dans les emplois de catégories A et B au sein de la collectivité régionale.
- 3 Former** les agents et les agentes de la collectivité au handicap afin que le sujet soit mieux pris en compte dans nos politiques publiques.
- 4 Organiser** un dialogue régulier avec les personnes concernées par le handicap (personnes handicapées, associations, aidant-es...) pour mieux comprendre leurs besoins dans les domaines relevant des compétences du Conseil régional (transport, lycées, formation, emploi...), et dans une approche transversale.



Légende de la photo :
La rencontre **Ambition
Solidarité Handicap**
du 7 décembre 2023
dans l'hémicycle
Jean Zay de l'Hôtel de
Région, rénové et mis en
accessibilité.



FALC

**L'inclusion est une priorité de la Région.
L'inclusion c'est vivre tous ensemble sans différences.**

**En Région Centre-Val de Loire, 1 travailleur sur 10
est en situation de handicap.**

**Au Conseil Régional, un nouveau poste de travail a été créé.
Aujourd'hui une personne s'occupe des actions liées au handicap.
Ce poste s'appelle : Chargé de Mission Handicap.**

**Des formations sont proposées aux personnes qui travaillent
au Conseil Régional.
Ces formations parlent du handicap.**



AXE 2

Mieux informer, mieux accueillir

La Région s'attache à adapter sa communication aux différents types de handicap notamment avec la mise en place du braille ou du Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

Elle fait aussi évoluer ses infrastructures de transport et l'accueil des voyageurs, ou s'attache à rendre plus accessible le patrimoine

bâtimentaire de la Région, faisant de ses bâtiments comme ses lycées des lieux plus inclusifs, y compris à travers la signalétique et des espaces de repos adaptés dans les nouvelles constructions.

Elle œuvre également pour garantir l'accessibilité des services publics à l'ensemble des personnes.

L'accessibilité des transports régionaux en chiffres :

5 gares, 40 points d'arrêt prioritaires routiers et plus de **80 % des cars** du réseau Rémi aujourd'hui accessibles.

32 nouvelles rames ferroviaires (Régio2N) présentent un très haut niveau d'accessibilité.

13 points d'arrêt prioritaires et complémentaires pour le ferroviaire et **77** pour le routier sont inscrits au SD'AP.

Chiffre-clé

343 prestataires touristiques détenaient en 2022 le label « **Tourisme et Handicap** », un chiffre qui positionnait la Région au **3^e rang national**.



Nouvelles mesures :

- 5 **Introduire** et généraliser la méthode Facile à Lire et à Comprendre (FALC) sur tous les supports de communication de la collectivité.
- 6 **Former** l'ensemble du personnel des délégataires de transport de la Région en contact avec les usagers et usagères aux différents types de handicap.
- 7 **Poursuivre** la mutation et l'accessibilité du matériel roulant (nouveaux trains Régio2N par exemple) avec un objectif de 100 % des cars avec une accessibilité grandement facilitée.
- 8 **Poursuivre** la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé : sur les 119 sites identifiés, 39 sites seront traités à fin 2023, 16 de plus à fin 2024 (les travaux sont en cours), 35 sites supplémentaires à fin 2027 (les études de maîtrise d'œuvre commencent en 2024) et les 28 derniers à fin 2028 dont le Domaine de Chaumont-sur-Loire.
- 9 En tenant compte du diagnostic engagé en 2023 et des questionnaires en cours auprès des établissements (sur les espaces de répit) et des lycéens et lycéennes (sur leurs perceptions), **conduire** les actions nécessaires pour rendre nos lycées plus inclusifs (dotation de petit matériel, espaces de répit, rédaction d'un référentiel « handispensable »...).
- 10 **Financer** dans le cadre de ses contractualisations avec les Départements sur la période 2022-2024, notamment de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Cher, des projets partagés en faveur du handicap.



FALC

La Région rend plus accessible sa communication aux personnes en situation de handicap.

Par exemple, la Région utilise :

Le braille, le braille est une écriture en relief pour les personnes malvoyantes.

Le FALC est une écriture Facile À Lire et à Comprendre.

Les transports sont adaptés pour l'accueil de voyageurs en situation de handicap.

Les lycées ont amélioré leur accessibilité.

Des lieux calmes sont créés pour les personnes qui en ont besoin.

La Région aide à développer le tourisme pour les personnes en situation de handicap.



3 AXE 3

Mieux accompagner les parcours d'inclusion

La Région complètement mobilisée sur les questions d'emploi a signé des conventions avec l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap (AGEFIPH) pour favoriser l'accès à ses formations aux personnes handicapées et leur accès à des parcours de création d'entreprise (Pass Création).

Elle encourage également les pratiques culturelles et sportives qui sont des vecteurs d'insertion sociale et professionnelle mais aussi plus largement l'engagement associatif. À ce titre aussi, elle promeut l'activité économique des structures d'insertion.

La Région accompagne les associations dans l'achat de leur matériel sportif. 22 000 euros ont ainsi été attribués pour l'achat de six fauteuils électriques spécifiques au club de football de Saint-Symphorien à Tours pour la création de la section Foot Fauteuil.



Nouvelles mesures :

- 11 **Développer** le partenariat avec l'AGEFIPH par une convention cadre intégrant l'accès à la formation professionnelle, le soutien à la création d'entreprise, la vie culturelle et sportive.
- 12 **Créer** des séquences d'information régulières à destination des employeurs afin de susciter leur intérêt pour recruter des personnes en situation de handicap.
- 13 **Conventionner** avec le Mouvement Associatif pour la mise en place d'un plan d'action en faveur de l'embauche des personnes en situation de handicap dans les associations et du développement de la pratique bénévole des personnes handicapées.
- 14 **Créer** un CAP'Asso Handicap pour développer l'emploi associatif des personnes en situation de handicap. Dès janvier 2024, la Région accordera une majoration de 20 à 50 % de son niveau d'intervention suivant la situation du poste de travail. Pour tout Cap'Asso Handicap créé, l'aide pourra être reconduite sans dégressivité lors de son renouvellement.
- 15 **Prioriser** l'aide CAP'Asso pour les publics dits "éloignés", notamment en situation de handicap : à compter de janvier 2024, pour les projets associatifs priorisant la pratique associative des publics en situation de handicap, la Région Centre-Val de Loire octroiera une majoration de 10 à 30 % de son niveau d'intervention.
- 16 **Atteindre** un taux de marchés conclus sur l'année incluant la dimension sociale (en valeur) de 30 % à horizon 2025 et de 100 % à horizon 2026 sur les marchés dépassant les seuils européens.
- 17 **Intégrer** les personnes en situation de handicap dans les publics ciblés par les dispositifs de soutien aux projets (pour exemple : l'appel à projets de médiation numérique qui sera lancé en 2024 dans le cadre du CPER ou encore l'appel à projets AVEC prévu dans le SRESRI adopté en octobre 2023).
- 18 **Soutenir** les investissements mutualisés en faveur de l'accès aux lieux et événements d'art et de culture aux personnes handicapées.
- 19 **Création** d'un prix handi-entrepreneur



FALC

La Région aide l'accès et le retour à l'emploi.

La Région encourage les associations qui accompagnent les personnes en situation de handicap.

La Région aide les personnes en situation de handicap à avoir des activités sportives et culturelles.

La Région propose aux associations et aux entreprises des événements sur le thème du handicap.



AXE 4

Mieux en parler pour faire changer les regards



La Région s'attache à contribuer au changement de regard sur le handicap pour avancer vers une société inclusive. Pour cela, elle s'appuie sur les projets qu'elle finance et sur des événements nationaux à l'instar des Jeux paralympiques de Paris 2024.

Ces opérations de valorisation des talents des personnes handicapées jouent un rôle puissant dans la transformation des regards en mettant en avant les capacités et les réussites des personnes en situation de handicap.

Légende de la photo :
Campagne de communication
institutionnelle 2024 sur le handicap.

Nouvelles mesures :

- 20 Promouvoir** les témoignages inspirants et montrer à voir la richesse des parcours vécus par les personnes en situation de handicap.
- 21 Systématiser** la communication sur le handicap pour chacun des investissements de la Région, de manière à en faire un sujet d'actualité au quotidien et à promouvoir l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.
- 22 Se saisir** d'événements nationaux pour communiquer en région autour du handicap.
- 23 Se doter** d'une charte de communication inclusive (messages lisibles, pictogrammes inclusifs).



Légende de la photo : La Région a financé en partie l'exposition « Un regard à l'autre ».



FALC

La Région participe à changer le regard sur le handicap.

La Région met en avant des personnes connues qui donnent l'exemple.

Les Jeux Paralympiques de Paris 2024 ont montré une nouvelle image du handicap.

La Région participe aux grands événements sur le handicap.

Les 5 familles de handicap



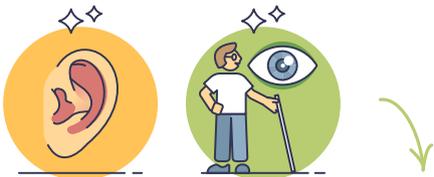
Le handicap moteur

Il est caractérisé par la limitation de certaines fonctions physiques d'un individu. Il recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs. Il peut survenir à la suite d'un accident, d'une maladie ou de complications génétiques.



Le handicap mental/cognitif

Il regroupe à la fois la déficience mentale qui en est la cause et ses conséquences dans la vie de la personne atteinte. Ce handicap induit des difficultés de conceptualisation, de réflexion, de décision et de communication. Les fonctions cognitives représentent tous les processus cérébraux par lesquels l'être humain acquiert l'information, la traite, la manipule, la communique et s'en sert pour agir. Le trouble cognitif est une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions cognitives, à la suite d'un dysfonctionnement cérébral, quelle qu'en soit la cause.



Le handicap sensoriel

La déficience visuelle et la déficience auditive sont les deux formes de handicap sensoriel.

Le handicap auditif

Il se traduit par une surdit , partielle ou totale. On estime   environ 5 millions le nombre de personnes ayant des difficult s d'audition en France. Elles peuvent  tre sourdes de naissance ou devenues sourdes. La surdit  peut  tre l g re, moyenne, s v re ou profonde.

Le handicap visuel

Il concerne les personnes aveugles ou malvoyantes. On estime   700 000 le nombre de d ficients visuels en France. La d ficience visuelle est multiforme et ses r percussions sont variables d'une personne   l'autre selon de nombreux facteurs : champ de vision central ou p riph rique, circonstances de la d ficience (de naissance ou plus tardive, suite   un accident ou une maladie), la luminosit , la perception des couleurs et des contrastes.



Le handicap psychique

Il regroupe un ensemble de pathologies touchant le psychisme : psychoses, d pression, n vroses et d pendances sont ainsi qualifi es. Ce handicap entra ne une d pendance envers autrui, avec une perte d'autonomie, des probl mes relationnels, des troubles de l'attention, des obsessions et des compulsions. Il est g n ralement chronique et emp che l'individu malade de mener une vie ordinaire sans am nagement particulier.



La maladie invalidante

Les maladies respiratoires, cardiovasculaires, digestives, infectieuses ou neurologiques entra nent des d ficiences ou des contraintes plus ou moins importantes, momentan es, permanentes ou  volutives et donc des situations de handicap souvent invisibles.

« Handicap », définition

Selon la loi du 11 février 2005, le handicap est la limitation d'activité ou la restriction de participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, durable ou définitive, partielle ou totale, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques ou d'un trouble de santé invalidant.

AAH	Allocation aux adultes handicapés
ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne
AAEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
EA	Entreprise adaptée
AGEFIPH	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
PCH	Prestation de compensation du handicap
RQTH	Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé
TIH	Travailleur ou travailleuse indépendant.e handicapé.e

Contact : Région Centre-Val de Loire • +33 (0)2 38 70 30 30

Région Centre-Val de Loire – Synthèse de la feuille de route Ambition Solidarité Handicap – 2024-2028 –
Rédaction : Conseil régional Centre-Val de Loire – Conception, création graphique et mise en pages :
agencescoopcommunication – 15017-MEP – Crédits photos : Couverture, p.2, p.4, p.5, p.10, p.14 : Adobestock,
p.3 : © PHOTO PORTRAIT GA_STUDIO, p.6, p.12 : © RCVL, p.8 : © Yannick Pirot, p.10 : © FASS Tours Saint Symphorien,
p.12 : LMWR pour le Conseil régional Centre-Val de Loire, p.13 : ©Association de l'autre côté du miroir, Jacques Cohen,
Céline Baillou – Impression : Groupe Concordances Date de parution : 2024 – ISSN : en cours. Dépôt légal à parution.

La Région Centre-Val de Loire

agit et s'engage
pour une société
plus inclusive

Retrouvez-nous sur :

 Région Centre-Val de Loire

 RCValdeLoire

 Région Centre-Val de Loire

 regioncentre_valde Loire

 RegionCentreTV

 **LE TRI**
+ FACILE 

**RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE** 